

vantage d'une expérience acquise en une longue vie de travail. Telles sont quelques-unes des choses que vous devrez examiner.

Le sujet des causes de la pauvreté a été aussi soulevé, ainsi que la distinction qui s'impose entre les caractéristiques d'une population de gagne-petit et les causes de la pauvreté. La discussion engagée, l'autre jour, a peut-être embrassé une bonne partie de ces considérations. Un des points à noter, c'est que même si vous avez établi à votre gré la cause de la pauvreté d'une personne, cela ne vous fournit pas nécessairement le moyen propre à corriger cet état de choses. La cause peut se rattacher au passé et être de nature irrémédiable, comme le serait le niveau d'instruction de base que l'intéressé a reçue. En ce cas, il faut chercher ailleurs la solution.

Une question fort importante qu'on a soulevée, la dernière fois, et au sujet de laquelle vous désirerez obtenir des précisions, j'en suis sûr, c'est la sélectivité opposée à l'universalité dans le domaine des programmes de la lutte contre la pauvreté. Une chose que je recommande dès le début, c'est l'opportunité de ne pas conclure trop vite à cet égard, de n'être pas trop catégorique ou dogmatique, ou de s'imaginer qu'il faut trancher la question de façon absolue dans un sens ou un autre.

Définissons d'abord ce que nous entendons par programme universel et programme sélectif. Un programme universel, c'est quelque chose comme les allocations familiales que l'on verse à toutes les personnes classées dans certaines catégories de la population, abstraction faite de leurs ressources, leur richesse, le revenu familial ou autres facteurs de ce genre. Tous les parents ayant des enfants d'un certain âge les touchent. On peut qualifier ces bénéficiaires d'universels, comme les pensions pour la sécurité de la vieillesse, versées à tout le monde, passé un certain âge. Ce sont des exemples de programmes de portée universelle.

Par contre, on peut définir les programmes sélectifs comme des programmes qui s'appliquent à un groupe de population plus rigoureusement défini, des programmes souvent marqués par des critères d'admissibilité joliment complexes. Ce sont souvent des programmes dont on ne saurait dire à priori quels en seront les bénéficiaires. Un enquêteur sociologue en ce domaine devra peut-être arrêter la désision. Une bonne mesure de pouvoir discrétionnaire peut régir la désignation des assujettis ou non-assujettis à un pro-

gramme. Un programme sélectif s'adresse typiquement à un groupe de la société plus petit, bien défini.

Dans notre discussion, mardi, il est apparu clairement qu'en principe un programme universel peut devenir sélectif aussi, si on l'exécute conjointement avec le régime fiscal. C'est-à-dire, vous pouvez établir une allocation à tous, puis recouvrer le montant versé des gens à l'aise, par le moyen de l'impôt sur le revenu.

Vous constaterez au cours de votre travail que, pour certains genres de programmes de lutte contre la pauvreté, la sélectivité paraît le meilleur moyen. En d'autres cas, l'universalité semble préférable.

Comme vous le savez, l'objection qu'on souleve le plus souvent contre les programmes universels, c'est que de ce fait l'État verse de l'argent à des gens qui n'en ont vraiment pas besoin. Cependant, nous avons indiqué tout à l'heure que le régime fiscal assure toujours au gouvernement le moyen de recouvrer l'argent des gens qui n'en ont vraiment pas besoin.

Il nous faut ramener sur le tapis la question de la vérification des moyens d'existence. Une des caractéristiques des programmes sélectifs, c'est qu'ils impliquent quelque vérification des moyens d'existence pour déterminer qui aura droit aux avantages prévus par le programme. Néanmoins, j'ai cherché à démontrer, mardi dernier, qu'il y a vérification des ressources et vérifications des ressources. Il y en a de très désagréables et répugnantes, mais d'autres qu'on a employées avec succès ne semblent pas présenter ces traits. Comme de juste, notre déclaration annuelle d'impôt comporte une certaine vérification des ressources de chacun.

Dans mes réflexions sur ce problème, il m'a paru—et sur ce point je semblerai très présomptueux en qualité d'économiste s'adressant à des gens qui sont dans la politique, dans la vie publique,—que vous ne sauriez ignorer certains aspects importants en faisant votre choix entre sélectivité et universalité. Vous aurez à considérer quel genre de système universel ou sélectif plaira le plus aux électeurs. Quel système est le plus acceptable au point de vue politique? Lequel exigera probablement la plus grande affectation de deniers publics pour combattre la pauvreté? Le problème se pose surtout à l'égard d'un programme universel que l'on transforme en système sélectif pour recouvrer de grandes sommes d'argent au moyen d'impôts. Le pro-